



2023 DDCT 29 - Communication relative à la présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris

Conseil de Paris du mois de mars 2023

La crise démocratique n'est pas une fatalité. Pour y remédier, un regard lucide doit être porté sur tout ce qui peut nourrir le sentiment d'éloignement de la décision publique et un soutien sans faille doit être apporté à toutes les initiatives permettant d'associer étroitement les Parisiennes et les Parisiens. **Paris a fait sienne cette exigence et expérimente de manière continue de nouveaux outils pour renforcer la capacité des habitantes et des habitants à décider et agir pour leur ville. La création de l'Assemblée citoyenne de Paris s'inscrit pleinement dans cette culture démocratique en mouvement.**

Cette instance délibérative qui vise à instaurer un espace continu de dialogues et d'interpellation entre la démocratie participative et représentative, est née des contributions citoyennes formulées lors de la conférence de consensus lancée par la Ville en 2019 à la suite des gilets jaunes.

Conformément à la délibération 2021 DDCT 50 adopté par le Conseil de Paris, **l'Assemblée citoyenne dispose de trois missions principales, associées à des capacités d'action inédites :**

- Assurer une veille citoyenne et **faire entendre la voix des Parisiennes et Parisiens** par le biais de questions d'actualité transmises à l'ensemble des élus du Conseil de Paris ;
- **Décrypter, évaluer un projet ou une politique municipale** de leur choix avec des moyens de formation dédiés et des auditions possibles au sein de la Ville et plus largement auprès d'acteurs publics et privés ;
- Proposer et **peser sur la décision publique** avec la possibilité d'émettre des vœux ou délibérations citoyennes en Conseil de Paris.

Installée au mois de novembre 2021, **l'Assemblée citoyenne réunit 100 habitantes et habitants tirés au sort à l'image de la diversité parisienne** grâce à la prise en compte de 4 critères de représentativité (la parité femmes-hommes, la répartition par groupes d'âge et par arrondissements, la diversité des niveaux de diplômes). Pour se faire, dix mille citoyens majeurs sur les plus de 1,3 millions d'inscrits sur les listes électorales parisiennes ont été sélectionnés aléatoirement et contactés. Un deuxième tirage au sort a été organisé parmi ces électeurs manifestant un intérêt pour cette nouvelle instance. Quant aux mineurs âgés de 16 à 17 ans ainsi que les résidents extracommunautaires, le tirage

au sort s'est effectué parmi les détenteurs de la carte citoyenne. **Le temps consacré par les membres de l'Assemblée à leurs travaux est considéré et indemnisé à hauteur de 44 euros par demi-journée** (référence des jurés d'assises).

Au cours de ces 18 mois de mandat, les travaux de cette Assemblée citoyenne se sont déroulés en deux phases.

- De novembre 2021 à juin 2022: des ateliers, visites et formations pour découvrir à la fois les missions et organisation de la municipalité, définir les objets de travail des membres de l'Assemblée citoyenne et des sessions de formation autour de compétences comme la décision collective, la prise de parole en public ou encore l'obtention de clés de décryptage des médias et de l'actualité.
- De septembre 2022 à mars 2023: identification de 3 mandats de travail sur lesquels les membres de l'Assemblée citoyenne souhaitent formuler des recommandations.

Au cours de la plénière du mois de juin 2022, **trois mandats de travail ont ainsi été adoptés à l'unanimité des membres de l'Assemblée citoyenne :**

- Émettre des recommandations dans le cadre de l'actualisation de la convention du Plan Paris Lecture.
- Émettre des propositions pour simplifier le parcours des habitants dans le cadre des aides à la rénovation énergétique des logements.
- Élaborer des préconisations sur les conflits d'usages sur lesquels il faut agir en priorité en vue de l'adoption d'un Code de la rue.

Pour approfondir ces 3 thématiques, **un cycle d'auditions et de travail s'est engagé et a réuni plus d'une cinquantaine d'acteurs, allant des élus** (Maire de Paris, Maires d'arrondissement, Adjoints à la Maire de Paris), **agents de la Ville de Paris** (agents de la DDCT, DLH, DTEC, DASCO, DAC, DVD, DPMP, DEVE, DCPA, DICOM), des **acteurs associatifs** (Agence Parisienne du Climat, CLER-Réseau pour la transition énergétique, Association des Usagers de Dans Ma Rue, Dernière rénovation, fédérations de parents d'élèves, Association Famille Langues Cultures), des **partenaires institutionnels** comme l'Académie de Paris, ou encore un architecte et un chercheur en sciences de l'éducation. Des visites sur site ont aussi permis de construire des recommandations autour d'exemples concrets (balades urbaines avec le CAUE dans 3 quartiers, visite de centres de loisirs à parité, découverte du laboratoire d'éco-construction à l'Académie du Climat ou encore du Centre Paris Lecture etc.).

Les résultats de ces travaux prennent la forme de trois vœux que les membres de l'Assemblée citoyenne, avec le soutien de l'exécutif parisien, présenteront lors du Conseil de Paris de mars 2023. Si ces vœux sont adoptés, la prise en compte et l'avancement des recommandations seront soumis à un **droit de suite** selon les modalités définies par la plénière de l'Assemblée citoyenne du 11

mars 2023. Pour que l'ensemble des Parisiennes et Parisiens puisse suivre l'avancement des travaux de l'Assemblée citoyenne, l'ensemble des comptes rendus des plénières est accessible en ligne sur le site de paris.fr.

Alors que la première promotion de l'Assemblée citoyenne touche à sa fin, **la Ville de Paris est plus que jamais convaincue de la pertinence de cette instance qui permet aux habitants de participer directement à la construction des politiques municipales.** L'expérience des 18 derniers mois doit être l'occasion de conforter l'ambition des missions confiées à l'Assemblée citoyenne, et d'adapter toujours davantage ses modalités de travail et de fonctionnement aux attentes des Parisiens. Pour ce faire, Paris s'appuiera sur les retours des membres actuels de l'Assemblée citoyenne, et des recommandations formulées par le comité de garants composé d'experts de la participation citoyenne qui accompagne cette instance depuis son origine. **D'ici l'été 2023, 100 Parisiennes et Parisiens seront de nouveau tirés au sort et constitueront le nouveau visage de l'Assemblée citoyenne pour la période 2023-2024.**